

Zone d'éducation prioritaire : pour toutes les écoles qui en ont besoin !

Appel des écoles non-ZEP demandant la classification ZEP.

Rejoignez l'appel initié par le groupe scolaire Barbusse d'Aubervilliers : les demandes individuelles n'aboutissent pas, il est temps, alors que se profile la refonte des ZEP, d'engager une action collective !

Contact école Charlotte Delbo : Elodie Boussarie, elodie.boussarie@free.fr, 06 73 14 08 55

Appel rejoint par les équipes enseignantes des écoles (au 25 mars 2014) :

Aubervilliers :

- Maternelle Louise Michel à Aubervilliers
- Élémentaire Vallès à Aubervilliers
- Élémentaire Varlin à Aubervilliers
- Maternelle Rousseau à Aubervilliers
- Maternelle Anne Sylvestre à Aubervilliers
- Maternelle Angela Davis à Aubervilliers
- Élémentaire Wangari Maathai à Aubervilliers
- Maternelle Gérard Philippe à Aubervilliers
- Élémentaire Firmin Gémier à Aubervilliers
- Ecole Charlotte-Delbo à Aubervilliers
- Maternelle Taos Amrouche

- Maternelle La Lison à Saint-Denis
- Élémentaire Aimé Césaire à Saint-Denis
- Élémentaire Balzac à Saint-Denis
- Élémentaire Hugo à Saint-Denis
- Maternelle Delaunay-Belleville à Saint-Denis
- Maternelle l'Hermitage à Saint-Denis
- Élémentaire Vilar à Saint-Denis
- Maternelle Les Drapiers
- Maternelle La Source
- Élémentaire Sorano

Saint-Denis :

- Maternelle Bas-Prés à Saint-Denis
- Maternelle Wallon à Saint-Denis
- Élémentaire Langevin à Saint-Denis
- Élémentaire Suzanne Lacore à Saint-Denis
- Maternelle Opaline à Saint-Denis

Bagnolet :

- Maternelle Wallon à Bagnolet

Bondy :

- Élémentaire Jules Ferry à Bondy

Romainville :

- Élémentaire Langevin-Wallon à Romainville

Appel soutenu par les organisations syndicales départementales :



Et par les sections locales :



SNUipp Aubervilliers

Appel soutenu par les villes :



Notre département cumule les difficultés sociales (travailleurs précaires, chômage, salaires insuffisants, logements,...) et des spécificités culturelles (parcours migratoire, primo-arrivant,...) qui rendent nécessaires, de la part de l'Education Nationale, une prise en compte de ces besoins particuliers par l'attribution de moyens supplémentaires.

La classification ZEP correspond selon nous au devoir de compenser ces inégalités dans l'esprit d'une école égalitaire.

Or, de nombreux établissements de la Seine-Saint-Denis n'ont pas obtenu la classification ZEP, qui leur donnerait droit à des moyens supplémentaires, pour diverses raisons historiques :

- Refus à l'origine, de certains établissements, par peur de stigmatisation,
- Refus systématique par l'administration de classification à l'occasion de création de nouveaux établissements alors que ces derniers s'intégraient dans un environnement classé en ZEP,
- Non prise en compte de l'évolution et de la réalité des quartiers....

La difficulté à faire évoluer la carte des ZEP a abouti à une situation sclérosée ne tenant pas compte de l'évolution des besoins. Ce constat est largement partagé par tous les acteurs de terrains dans et autour de l'école (enseignants, éducateurs, réseau sanitaires et social,...) et les familles.

C'est pourquoi, las d'aborder vainement la question chacun de son côté, sans qu'aucune demande ne soit prise en compte, **nous lançons un appel en direction de tous les établissements, services, familles concernées par cette question**. A fortiori lorsqu'ils sont privés d'une classification ZEP.

Nous demandons à ce que des critères objectifs permettent d'attribuer la classification ZEP là où les besoins se font ressentir. La précarité sociale des familles apparaît comme l'indicateur le moins susceptible de distorsion (nature du logement, des contrats de travail, niveau de formation...).

Nous nous situons également dans le cadre du débat sur la refonte des ZEP annoncée. Les pistes qui nous semblent primordiales pour l'éducation prioritaire sont, sans être exclusives :

- l'abaissement des effectifs d'élèves par classe ;
- le développement massif des maîtres supplémentaires ;
- du temps libéré pour la concertation ;
- une augmentation des moyens de la direction (décharge, aide...) ;
- des formations spécifiques pour les enseignants ;
- des bonifications pour les enseignants (salaire...) ;
- du personnel RASED à la hauteur des besoins ;

Il est par ailleurs contradictoire de voir se développer la précarité dans les établissements scolaires alors que ce sont les conséquences de la précarité sociale que l'éducation prioritaire contribue à pallier.

Notre groupe scolaire à Aubervilliers (école maternelle Taos-Amrouche et école élémentaire Charlotte-Delbo) ouvert en cette rentrée 2013 nous apparaît comme nécessitant une classification ZEP compte-tenu des critères définis ci-dessus et des besoins recensés dès les premiers jours de mise en marche de nos écoles.

Nous appelons l'ensemble des établissements concernés à nous rejoindre en signant cet appel. Nous appelons l'ensemble des organisations syndicales enseignantes à nous soutenir. Nous agissons pour obtenir la classification ZEP, et donc pour peser sur les orientations qui seront prises par le gouvernement.

Enfin, nous considérons qu'en l'état actuel des réformes en cours au niveau national, il est justement à propos de réaffecter en urgence les moyens d'aides aux écoles qui devraient être classées ZEP et qui ne le sont pas.

Aubervilliers,
Le 26 septembre 2013

Les enseignant-es des écoles Taos Amrouche et Charlotte Delbo